Image not found or type unknown

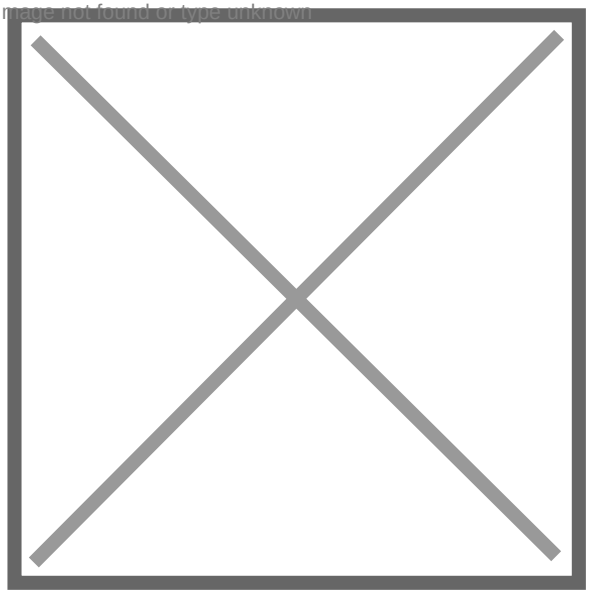

Changement du lieu de residence pour l'enfant

Par **lilouh**, le **05/06/2008** à **17:09**

bonjour,
voilà j'ai un probleme et j'aimerai des condeil pour la marche a suivre !!!
je vous explique :
voilà j'aimerai récupere la garde de mon fils. il a 7ans et sa fait 6ans et demi quil vit chez son pere car au moment de notre séparation (nous n'étions pas marié) je me suis retrouver dans une galere financiere que pour le bien de mon fils j'ai préferer le laisser a son pere... cela fait des année que j'aimerai récupérer mon fils, mais je pensait que le récuperer pouvait le perturber...il y a 1an et demi j'ai demander a son pere de le récupere c'était en plein mois de novembre mon fils voulait venir a la maison donc je lui et demander et il ma dit que maintenant kil avait commencer son année scolaire il ne voulait pas donc je me suis dit quil n'avait pas tord alors j'ai descider d'attendre... pendant cette meme année scolaire il a déménager donc changement d'école et son pere la ne c pas dit que sa allait le perturber... heureusement sa na pas été le cas il était encore en maternelle...
sa va bientot faire 4 mois que mon fils me réclame de venir vivre a la maison donc je me suis décider d'en parler a son pere il y a 15 jours et je lui et demander la garde de notre fils pour le début de cette rentré scolaire je lui et demander ke l'on ce voit pour en parler il ma dit kil allait voir kan on pourrai ce voir et kil me rapelerai !!! au bout de 5 jours aucune nouvelle je les relancer et il ma répondu par texto kil était en trin de preparer son mariage et ke l'on en discuterai apres... (son mariage et ce week end) donc moi un peu bete je me suis dit ke j'allait attendre ... et aujourdhui sa mere et sa soeur mon appeler en me disant kil avait décider de ne pas me donner la garde et kil ce battrai juskau bout pour ke je ne l'ai pas... alors je suis désemparer tout ce mélange dans ma tete et je ne sais plus quoi faire !!!
pouvez vous m'aidez ? m'expliquer ce que je doit faire ?
en attent de vous lire
merci

Par **sosso**, le **05/06/2008** à **19:18**

Bonjour,

Le meilleur moyen pour avoir la garde de votre fils est d'aller voir un avocat et de faire avec lui une requête pour demander la garde de votre fils qu'il transmettra au juge des affaires familiales pour cela faites vous un petit dossier afin de prouver au juge que l'enfant sera bien chez vous (attestations, logement, photos, ressources, école ...)

Là, le jaf convoquera les deux cotés (vous et votre avocat, votre ex et le sien), il vous écoutera et rendra une décision en votre faveur ou confirmera la garde de votre fils à son père, il sera le seul à décider car votre fils pourra donner son opinion mais le juge n'est pas obligé de la suivre.

Pour faire valoir vos droits, saisissez le jaf lui seul peut vous aider vu qu'il n'y a pas d'accord possible entre vous et votre ex.

En espérant avoir répondu à votre question.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés